Information pour les ÉTUDIANTS ÉTRANGERS



Mise à jour : 16 août 2022

Préparation pour votre voyage au Canada

Admissibilité

Avant de voyager, vérifiez si vous êtes <u>admissible</u> <u>d'entrée</u> au Canada et assurez-vous d'avoir tous les documents requis en main. Pour pouvoir entrer au Canada à titre d'étudiant, vous devez respecter trois exigences :

- vous devez vous <u>qualifier à titre de voyageur</u> <u>entièrement vacciné</u>, sauf si vous êtes d'âge mineur (moins de 18 ans), et devez compléter votre déclaration dans <u>ArriveCAN</u>;
- vous devez avoir un permis d'études valide ou une lettre de présentation qui confirme l'approbation d'un permis d'études, <u>sauf s'il</u> <u>n'est pas exigé</u>; et
- 3. vous devez fréquenter un établissement d'enseignement désigné.

Nous vous encourageons à voyager au Canada le plus tôt possible après avoir reçu vos documents pour éviter la période de pointe des voyages à la fin août et au début de septembre.

Documents requis

Si vous avez demandé un permis d'études (et un permis de travail, le cas échéant) et que vous n'avez pas encore reçu votre visa ou votre lettre de présentation, attendez de recevoir ces documents avant de voyager au Canada. Assurez-vous d'examiner tous vos documents et de valider que les informations inscrites sont exactes avant de voyager. Sinon, veuillez contacter <u>Immigration</u>, <u>Réfugiés et Citoyenneté Canada</u>. Ayez en main tous les documents requis avant de voyager au Canada. Ne placez aucun de ces documents dans vos bagages enregistrés.

Pour entrer au Canada, vous devez posséder les documents suivants :

- un document de voyage valide, par exemple un passeport;
- la lettre de présentation au point d'entrée que le bureau des visas vous a envoyée lorsqu'il a approuvé votre permis d'études ou un permis d'études valide délivré précédemment;
- une copie d'une lettre d'acceptation valide de votre école:
- une <u>autorisation de voyage électronique</u>
 (AVE), un visa de visiteur valide (visa de séjour temporaire), une carte verte valide
 (ou une <u>preuve équivalente de statut officiel</u> <u>aux États-Unis</u>) ou tout autre document de voyage valide;
- une preuve de fonds pour subvenir à vos besoins pendant la durée de votre séjour au Canada;
- une preuve que vous n'avez pas reçu de condamnations au criminel ou en lien avec l'immigration, sauf celles pour lesquelles un pardon ou la réhabilitation vous a été octroyé;
- une preuve que vous êtes en bonne santé et des résultats d'examen médical aux fins de l'immigration valides, le cas échéant (<u>vérifiez si vous devez vous soumettre</u> à un examen médical);





Si vous ne possédez pas les documents requis, le traitement de votre demande d'immigration peut être retardé ou l'entrée au Canada peut vous être refusée. **Important :** Vous **devez** utiliser ArriveCAN pour fournir les renseignements obligatoires sur vos déplacements et pour la santé publique avant d'entrer au Canada.

À quoi vous attendre à votre arrivée au Canada

Lors de votre arrivée au Canada, préparez-vous à des temps d'attente plus longs qu'à l'habitude pour le traitement à la frontière. Si vous avez un vol de correspondance, assurez-vous de vous laisser suffisamment de temps pour les formalités à la frontière.

Attendez-vous à devoir rencontrer un agent d'immigration pour le traitement de votre permis d'études. Certains aéroports ont une zone spéciale pour le traitement des étudiants étrangers qui arrivent au Canada. Soyez à l'affût des affiches vous indiquant de vous diriger vers cette zone.

Lorsque vous recevez votre permis d'études, assurez-vous que tous les renseignements qui y figurent sont exacts avant de quitter le bureau d'immigration.

Mise en quarantaine, isolement et test de dépistage à l'arrivée au Canada

Les voyageurs entièrement vaccinés, ainsi que certaines catégories d'individus, ne sont pas tenus de se mettre en quarantaine à leur arrivé au Canada, sauf en cas d'indication contraire. Si un agent du Gouvernement du Canada vous ordonne de vous mettre en quarantaine ou de vous isoler, vous devez démontrer que vous avez un plan de quarantaine ou d'isolement approprié.

Lorsque vous arrivez au Canada, vous pouvez être invité à subir un <u>test moléculaire de dépistage de la COVID-19</u>, même si vous êtes entièrement vacciné.

Pour de plus amples renseignements, visitez

Canada.ca/ArriveCAN









© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la sécurité publique et de la protection civile, 2022

Cat. No. : 0000-000-PDF ISBN : 0000-0000